



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 29 janvier 2018

[...]

[...]

Madame l'Administrateur-général,

En sa séance du 26 janvier 2018, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à 5 plaintes introduites à l'encontre de l'Institut géographique national en raison de la mention des toponymes unilingues français « Chasse Royale » sur la carte de Courtrai, « Purgatoire » et « Purgatoirebeek » sur la carte de Menin, « Petit Bois » sur la carte de Heuvelland/Wijtschate et « Coin Perdu » sur la carte de Heuvelland (voir les cartes sur le site web www.ngi.be et les cartes qui sont vendues).

A la demande de renseignements de la CPCL, vous avez répondu ce qui suit (traduction) :

« En réponse, nous pouvons vous communiquer que les informations sur les toponymes sont recueillies par l'Institut géographique national via des enquêtes périodiques menées au niveau local. Ces enquêtes sont réalisées en collaboration avec des personnes de contact désignées par les administrations communales concernées.

Quant à la normalisation et l'orthographe des toponymes, l'IGN consulte déjà depuis plusieurs années la Commission royale de toponymie et de dialectologie (ci-après : CRTD).

Les toponymes qui font l'objet des plaintes concernées ont été confirmés par ou modifiés à la demande de la commune, et après ils ont été validés par la CRTD.

En ce qui concerne « Chasse Royale », nous pouvons vous communiquer que ce toponyme a été confirmé lors de l'enquête réalisée le 11/03/2009 à Courtrai. Ce toponyme est un carrefour et est peu connu. Il porte le nom d'une auberge qui y était située. La CRTD a approuvé ce toponyme dans les années 60.

Le « Purgatoire » est un toponyme qui a été confirmé lors de l'enquête réalisée à Menin en mai 1989. Il s'agit d'un nom de lieu local et connu qui se situe sur la frontière franco-belge. La CRTD a approuvé ce toponyme en 1962.

Le « Purgatoirebeek » est un toponyme qui a été confirmé lors de l'enquête réalisée à Menin en mai 1989. Il s'agit d'un cours d'eau. Ce n'est pas le nom officiel repris dans l'Atlas hydrographique de Flandre de la Société flamande de l'environnement, toutefois ce nom est utilisé à grande échelle au niveau local. La CRTD a approuvé ce toponyme en 1962.

Le « Petit Bois » est un nouveau toponyme présenté pendant l'enquête réalisée au Heuvelland le 07/02/2000. En mai, la CRTD a marqué son accord.

Le « Coin Perdu » est un toponyme qui a été modifié (il remplace le toponyme *Verloren Hoek*) à la demande de la commune pendant l'enquête réalisée au Heuvelland le 07/02/2000. En juillet 2000 la CRTD a marqué son accord.

Ces toponymes sont des dénominations à caractère historique ou folklorique. Ils ne sont pas traduisibles sans perdre leur spécificité. »

*

* *

Les cartes dispensées par l'IGN constituent des avis et communications au public au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Dans les communes établies dans la région homogène de langue néerlandaise, ces cartes sont rédigées exclusivement en néerlandais (article 11, § 1^{er} LLC).

En ce qui concerne la mention des toponymes unilingues français précités sur la carte de Courtrai, Menin et Heuvelland, la CPCL constate que, comme il ressort de la réponse aux renseignements demandés, l'IGN se base pour élaborer ses cartes topographiques sur les dénominations existantes des toponymes telles qu'elles ont été fixées par les administrations communales. L'IGN ne mène pas de recherches sur l'origine des noms de lieux. Il n'est pas compétent pour attribuer des noms aux entités géographiques (voir le site web de l'IGN).

Partant, la CPCL estime que les LLC ne sont pas violées. Elle considère les plaintes comme étant recevables mais non fondées.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Madame l'Administrateur-général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE